



Dans un accusé de réception adressée Monsieur Valery TCHOUANDEP, charge des questions électorale pour le MRC, dans le Ndé, le sous-préfet de l'arrondissement de Banganté interdit les activités du MRC jusqu'à nouvel ordre.

En effet, Monsieur BAMDJA DJOH AURELIEN informe, « qu'à la suite des manifestations du 26 janvier dernier lesquelles ont occasionné des troubles graves à l'ordre public ou certaines instances sont encore pendantes devant les juridictions compétentes, la très haute hiérarchie face a cette situation trouble empreinte de suspicions, a interdit jusqu'a nouvel ordre, toute autorisation de manifestation publique, venant des partis politiques sauf dérogation spéciale ».

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NDE

ARRONDISSEMENT DE BANGANGTE

SOUS-PREFECTURE DE BANGANGTE

SECRETARIAT PARTICULIER

N° 16 /F/36.01/SP

WEST REGION

NDE DIVISION

BANGANGTE SUBDIVISION

BANGANGTE SUBDIVISIONAL OFFICE

PRIVATE SECRETARIAT

Bangangté, le _____

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE BANGANGTE

A

Monsieur Valery TCHOUANDEP

Chargé des questions électorales pour le MRC dans le Ndé.

Objet : Votre demande de manifestation publique.

En accusant réception de votre demande en date du 04 mars 2019 relative à l'objet sus visé,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite des manifestations du 26 janvier dernier lesquelles ont occasionné des troubles graves à l'ordre public où certaines instances sont encore pendantes devant les juridictions compétentes, la très haute hiérarchie face à cette situation trouble empreinte de suspicions, a interdit jusqu'à nouvel ordre, toute autorisation de manifestation publique venant des partis politiques sauf dérogation spéciale.

Vous voudrez bien sursoir votre manifestation faute de répondre de vos actes devant les tribunaux.

Soyez rassuré Monsieur, de l'expression de ma parfaite considération. /-

Ampliation :

- GOUVERNEUR/RO/BAF (ATCR)
- PREFET/NDE/BGTE (CR)
- PR/ TRIB/NDE/BGTE (P. INFO)
- COCOMGEND/NDE/BGTE (P. INFO)
- COMSPECIAL NDE/BGTE (P. INFO)
- CSOT/NDE/BGTE (P. INFO)
- DGR/NDE/BGTE (P. INFO)
- COMSECUR PUB/BGE (P.SUIVI ET EXECUTIF)
- COMBRIGADE TER/BGTE (P.SUIVI ET EXECUTIF)
- INTERESSE
- CHRONOS/ARCHIVES

Bangangté, le 07 MARS 2019

Le Sous-préfet,



SAIGNA D. P. A. DJINDJEN
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL